

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 11 octobre 2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27  
Présents 19  
Votants 26

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, LEMARCHANDEL Franck, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle

**Étaient absents excusés :** FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / DUFEIL Christophe donne pouvoir à SALIS Anaïs / BOSSARD Nelly donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / DEHEEGER Vianney donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

**Était absent :** BIMBOT Frédéric

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice BLANDIN, à qui il est adjoint un auxiliaire.

#### **4. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour le droit de préemption urbain sur les demandes de DIA - délibération n° 290520-7**

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour le droit de préemption urbain,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :**

N° enregistrement	Désignations des parcelles	Adresse du bien	Surface m <sup>2</sup>	PLU	Bien vendu	Compétence
3533724B38	B 1251-1252	10, bd. Tristan Corbière	458 m <sup>2</sup>	UF	Terrain nu	Commune

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme.

  
Le Maire,  
Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance,

Béatrice BLANDIN

